

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 14 mars 2019 (18h) aux Molières

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- M. CHIVOT Auffargis
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : Mmes BUREAU, DRANSART, DOUBRE, DUC, DUMAZEAU, GAUDIN, HOUGUET, LE VOT, MANOUVRIER, MONTET et TISSERONT, et MM BONNISSEAU, MARI, MARCHAL, STEPHAN, HARDY et POUZERGUES.

Absents excusés :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- Mme PIGANEAU Conseil régional IDF

Pouvoirs :

- Mme AUBERT à M. VANDEWALLE
- Mme BOONE à M. PASSET
- M. BOURNAT à Mme DARCOS
- M. GUEGUEN à M. CHIVOT
- M. PELLETIER à M. POUPART
- Mme PIGANEAU à Mme DEMONT

Le quorum est atteint, la séance est ouverte

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 5 février 2019

Adopté à l'unanimité

2. Validation des aides attribuées par la commission *Tourisme, déplacements, liaisons douces* du 19 février 2019

Restauration d'un tronçon de la SR 9 sur la commune de Clairefontaine-en-Yvelines (Annexe 1)

La commune de Clairefontaine-en-Yvelines souhaite restaurer un tronçon de sa sente n°9 « Sente des Bruyères » qui est extrêmement pentue à cet endroit. L'ancien emmarchement présent sur 60 m est en mauvais état ce qui rend cette partie difficile d'accès et dangereuse (risques importants de chutes). De plus cette sente, qui permet de connecter le plateau à la vallée en évitant l'emprunt de la Départementale, fait partie du circuit PNR « Fontaine Réale ».

Les travaux consistent donc à supprimer les anciennes marches pour les remplacer, et à remodeler les emmarchements pour les rendre moins glissants. Les travaux s'établissent comme suit :

- Dépose des rondins existants
- Préparation du sol et terrassement en emmarchements
- Pose de nouvelles traverses en chêne 10x20x170 soutenues par des agrafes

Coût de l'opération H.T.	Coût pour la Commune 20 %	Coût pour le PNR 80 %
5 898 €	1 179,6 €	4 718,4 €

Adopté à l'unanimité

3. Validation des aides attribuées par la commission *Patrimoine* du 21 février 2019

Réfection de la toiture du presbytère (Saint-Léger-en-Yvelines)

Montant de l'opération : 34 670,71 € HT

Opération acceptée pour un taux d'aide de : **30% sous réserves**

Montant de l'aide accordée : **10 401,21 € HT**

Réserves de la commission : Subvention de la commission accordée si la commune ne peut pas être aidée par le département sur ce dossier.

Restauration du colombier de la ferme du château (Mareil-le-Guyon)

Montant de l'opération : 34 765,00 €

Opération acceptée pour un taux d'aide de **30 %**

Montant de l'aide accordée : **10 429,50 € HT**

Diagnostic architectural de la toiture de l'église Saint-Pierre (Longvilliers)

Montant de l'opération : 4 350,00 €

Opération acceptée pour un taux d'aide de **70 %**

Montant de l'aide accordée : **3 045,00 € HT**

Restauration de trois portes du local n°3 et du mur extérieur côté cour du local 7ter de la ferme de Villeziers (Saint-Jean-de-Beauregard)

Montant de l'opération : 21 110,00 € HT

Opération acceptée pour un taux d'aide de **50 % sous réserves**

Montant de l'aide accordée : **10 555,00 € HT**

Réserves de la commission :

Pour les trois portes du local 3 : Il faut que les trois nouvelles portes soient du même aspect/matériaux que la porte adjacente déjà restaurée en 2015-2016, pour une unité.

Pour le local 7ter : Avoir un droit de regard sur l'enduit côté cour et intégrer la réfection de l'enduit de la façade principale.

Restauration de la toiture d'un bâtiment de la « petite ferme » communale (Janvry)

Montant de l'opération : 36 141,65 € HT

Opération acceptée pour un taux d'aide de 50 %

Montant de l'aide accordée : **18 070,83 € HT**

Adopté à l'unanimité

4. Validation des aides attribuées par la commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 4 mars 2019

Travaux de plantation à l'entrée du bourg - Commune de Raizeux

La commune de Raizeux sollicite une subvention du Parc naturel au titre des travaux de requalification des franges (aide 6-7) à un taux de 70%, pour la plantation d'une haie à l'entrée du bourg.

- Montant des travaux : 6 500 € HT
- Aide du Parc : 4550 € HT

Adopté à l'unanimité

5. Validation des aides attribuées par la commission Nature et Environnement du 18 février 2019

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires

Rochefort-en-Yvelines

La commune sollicite une subvention du Parc pour investir dans du matériel électrique autonome à batterie dorsale permettant d'adapter plusieurs outils. Le lot de matériels électriques (batterie, harnais, binette-sarcluse, taille haie et lamier, sécateur, débroussailleuse) s'élève à 5 446€ HT.

- Subvention Parc (70%) : 3 812,20 €

Adopté à l'unanimité

L'organisation d'une réunion pour avoir le retour d'expérience est prévue le 27 mars

Question sur la mutualisation : elle fonctionne sur la commune de Poigny, cette modalité est à étendre.

6. Versement aux établissements scolaires des aides accordées par l'Agence de l'eau au titre des Classes d'eau

L'AESN propose un dispositif « Classe d'eau » destiné principalement aux établissements scolaires afin de soutenir la réalisation de projets cohérents et complets sur la thématique de l'eau. Les projets sont présentés sous forme d'un dossier de candidature et, après acceptation par l'AESN, bénéficient alors d'une subvention forfaitaire de 700 €.

Le Parc est relais de ce dispositif sur son territoire (ainsi que sur celui des Villes portes et communes associées) afin de promouvoir le dispositif, d'aider les enseignants à monter leur projet et de percevoir la subvention de l'AESN pour la reverser intégralement aux établissements scolaires (700 € par projet).

Cette année, le jury Classe d'eau a retenu 19 projets présentés par les établissements scolaires du territoire et des Villes portes. Cette sélection va donner lieu à l'attribution d'une subvention versée au Parc par l'AESN et qui s'élèvera à 13 300 euros.

Commune	Ecole	Niveau	Montants des subventions accordées par l'AESN via le PNR
Dampierre-en-Yvelines	Maternelle	PS-GS	1 400 €
		PS-MS	
Gif-sur-Yvette	Elémentaire Les Sablons	CP	1 400 €
		CE1	
Le Perray-en-Yvelines	Elémentaire La Barantonnerie	CM1	1 400 €
		CE2	
	Elémentaire Les Platanes	CM1	1 400 €
		CM2	
Les Bréviaires	Elémentaire	CE2-CM1	700 €
Lévis-Saint-Nom	Elémentaire	CE1-CE2	700 €
Le Mesnil-Saint-Denis	Elémentaire du Bois du Fay	CM1	1 400 €
		CM1	
Longvilliers	Maternelle	PS-MS	1 400 €
		PS-GS	
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Elémentaire Jean Moulin	CE1	1 400 €
		CE2	
Saint-Arnoult-en-Yvelines	Elémentaire Guhermont	CM1	1 400 €
		CE2-CM1	
Bures-sur-Yvette	Maternelle	GS	700 €
10 communes	11 écoles	19 projets	13 300 €

Adopté à l'unanimité

7. Prestation Diagnostic PAT du Sud-Yvelines

Le Parc et la Bergerie Nationale ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets du Programme National de l'Alimentation (PNA) pour mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Une subvention de 35 000 € a été attribuée par la DRIAAF Ile-de-France pour la mise en œuvre de ce projet.

Il est proposé de passer une commande à l'entreprise « Authentique » pour réalisation du diagnostic du système alimentaire d'un montant de 15 900€ TTC. (Voir annexe n°4)

Conformément au « Projet Alimentaire Territorial du Sud-Yvelines : compétences, périmètres, implications des acteurs, quelle échelle territoriale pertinente pour un PAT opérationnel ? », la prestation aura pour objectif de réaliser un diagnostic territorial détaillé sur l'alimentation, qui intégrera une analyse fine des flux et de tous les acteurs, sous la direction du PNR et en partenariat avec le Département 3DFI-Bergerie Nationale CEZ, en vue de tracer des perspectives d'évolution. Le diagnostic portera sur deux niveaux d'analyse : une identification et analyse des dynamiques territoriales, (quels sont les besoins et quelle est l'offre), ainsi qu'une identification et analyse des modes de production alimentaire (comment trouver une meilleure adéquation et consommer local).

La question est posée de la mise en concurrence : un devis a été demandé à la Chambre d'agriculture, et d'autres hypothèses envisagées, d'un coût supérieur.

Adopté à l'unanimité

Ligne 18 : projet d'installation d'un viaduc sur le plateau de Saclay. Une délibération du Parc se prononce pour un tracé en souterrain qui pourrait ne pas voir le jour.

Certains élus se battent pour que le trajet passe au sol le long de la Départementale et demandent un appui pour un passage au sol. Le Député Jean-Noël Barrot travaille avec la société du Grand Paris sur ce sujet. Une réflexion doit être menée afin de trouver une modalité réalisable et en faisant le moins de dommage au territoire du Parc.

Remarque : il n'y a pas que les associations qui sont opposées au métro aérien. Il est considéré comme non rentable, c'est la conclusion du commissaire enquêteur dans l'enquête environnementale. 2 enquêtes d'utilité publique ont été réalisées sur doublement de la RD 36, une nouvelle DUP est nécessaire. Il est prématuré pour le Parc de se prononcer. S'il est souhaité de mettre la question à l'ordre du jour du CS, une annonce se ferait au CS suivant que les gens puissent se préparer.

Séance levée 18h35.